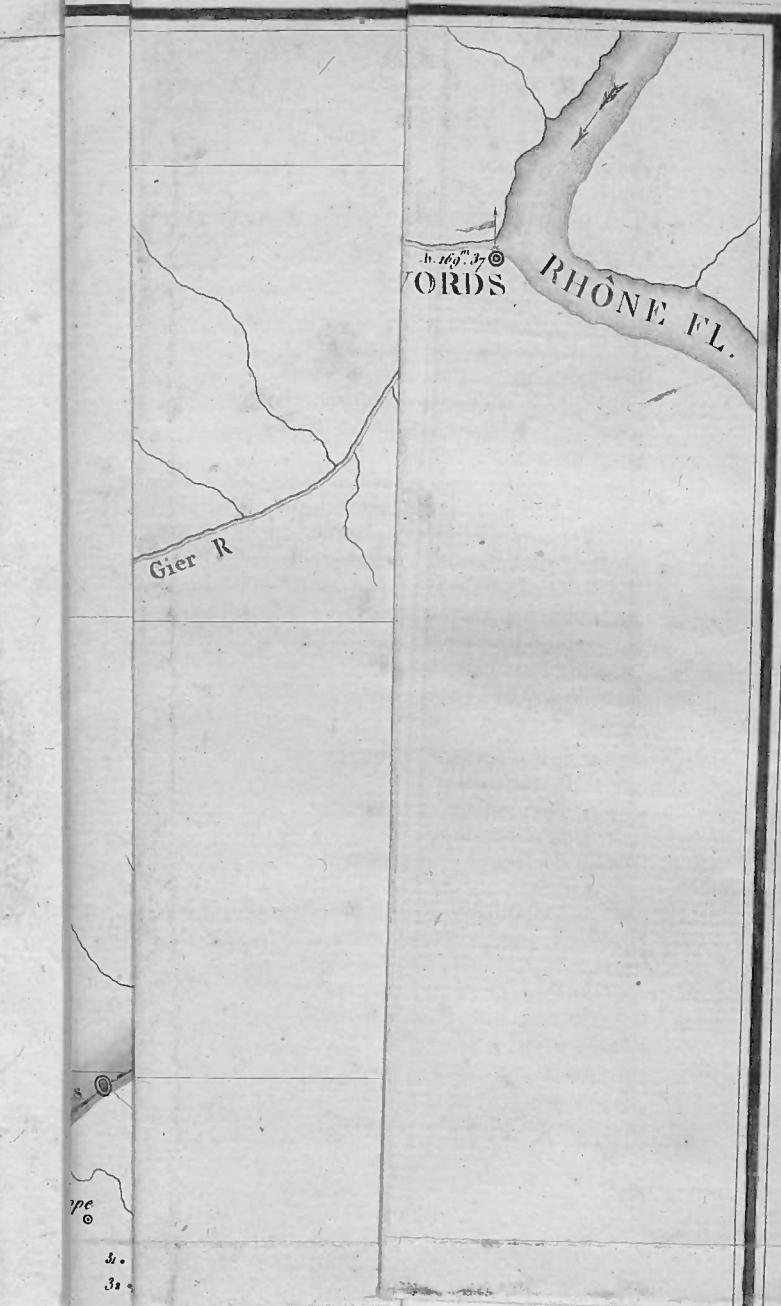


TABLE DES MATIÈRES.

à la flamme d'un mélange, très-condensé, des principes constituans de l'eau à l'état gazeux; par M. Clarke, professeur de minéralogie à l'Université de Cambridge. (<i>Journal de l'Institution de Londres</i> , part. III.). Pag.	453
ANALYSES DE MINÉRAUX.	463
— Analyse d'un grand nombre de minéraux, par MM. Joh. Gottlieb Gahn et Jacob Berzelius; traduit du suédois en allemand. (<i>Extrait du journal de Schweiger</i> , vol. 16, pag. 241.).....	<i>ibid.</i>
— Analyse d'un sulfure d'argent et de cuivre, par MM. Hauffmann et Stromeyer. (<i>Annonces littéraires de Gottingue</i> . 1816.).....	485
— Analyse d'une pierre nouvelle, nommée <i>alophane</i> , par MM. Hauffmann et Stromeyer. (<i>Annonces littéraires de Gottingue</i> . 1816.).....	486
— Note des Rédacteurs sur cette Analyse.....	487
— Sur une pierre météorique tombée dans les environs de Langres; analysée par M. Vauquelin. (<i>Annales de Chimie</i> , tom. I ^e , pag. 45.).....	488
SUR UN NOUVEL AÉROLITHÉ.	489
— I. Note sur cet Aérolithe tombé aux environs de Langres, département de la Haute-Marne; par feu M. Calmelet, ingénieur en chef au Corps royal des Mines.....	<i>ibid.</i>
— II. Note sur le même Aérolithe; par M. Gillet de Laumont, inspecteur-général au Corps royal des Mines.....	491
NOTICES NÉCROLOGIQUES.	495
ORDONNANCES DU Roi, concernant les Mines, rendues pendant l'année 1816.	499

FIN DE LA TABLE.



TOPOGRAPHIE

EXTERIEURE ET SOUTERRAINE

Du Territoire Mouiller de Saint Etienne et de RivedeGier (Dep: de la Loire)

Exécut

D'après les Ordres de Monsieur le Comte Laumond, Conseiller d'Etat

Directeur Général des Mines

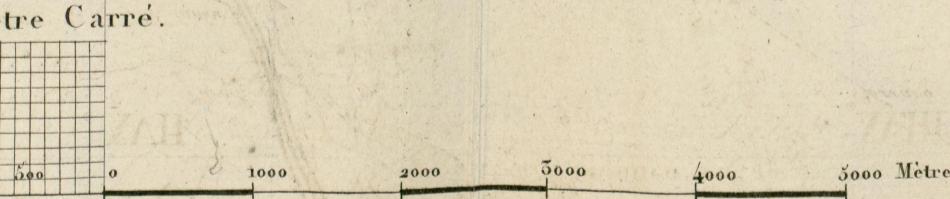
Sous la Direction de S^r. Aⁿ. Beaunier Ingénieur en Chef au Corps des Mines.

Carte d'Assemblage

1813



NOTA. L'Ouvrage dont cette Carte fait partie se compose en outre, des 32 Cartes de la Superficie, d'une feuille représentant des Coupes générales du Terrain, des Plans de 67 Mines répartis en 12 Feuilles, de Tableaux Synoptiques faisant connoître les circonstances principales de l'Exploitation actuelle, d'un Volume de Texte, et d'un Registre de Nivellement.



EXPLICATION DES SIGNES.

- | | |
|--|--|
| | Affleurement de Couche de houille. |
| | Intersection de Couche avec un Plan horizontal. |
| | Intersection présumée de Couche ou prolongation incertaine de Couche. |
| | Inclinaison de Couche rabatue sur un Plan horizontal. |
| | Point de repère du Nivellement. |
| | Point de repère par lequel on a fait passer un plan coupant horizontal. |
| | Limites du Terrain Houiller. |
| | Limites des Groupes. (*) |
| | h. Hauteur au-dessus de la Mer Méditerranée. |
| | .. Entrée des travaux de Mine. |
| | A. B. C. &c. Renvoi au Texte pour l'indication des Couches. |
| | 1. 2. 3. &c. Renvoi au Texte pour les Mines en activité. |
| | a. b. c. Traces des Plans verticaux sur lesquels on a construit les Coupes générales du Terrain. |
| | I. II. V &c. Numéros des Cartes de l'Atlas. |
| | Limites des Systèmes naturels de gisement. |

N. B. On s'est borné dans cette Carte, à représenter la marche des Couches, par leur intersection avec des plans horizontaux; mais quand on a manqué des éléments nécessaires pour construire cette intersection, on a indiqué les Couches par leurs lignes d'affleurement.

(Territoire de S^tEtienne et S^tChamont)

Toutes les couches du 1^e Groupe ont été coupées par un Plan horizontal passant par le pied du pavillon et dont la hauteur est de 463.^m 38.

Les couches du 2^e Groupe sont coupées par un Plan horizontal passant par le pied du Pavillon placé sur la Rivière de Pomarey; c'est à un point élevé de 502^m.01.

Les couches A.B.H.I.L.M. du 3^e groupe ont été coupées par un plan horizontal passant par le pied du pavillon placé sur le furens, près de la station 1676. Le D.E.F. de la coupe est de 10 mètres et l'épaisseur des couches A.B.H.I.L.M. est de 10 mètres.

atarien à un point élevé de 447.45. Les couches D.E.F. du même groupe sont rapportées au plan passant par le pied du pavillon du 2^e group

Les couches du 4. Groupe ont été coupées par un plan horizontal passant par le pied du pavillon placé à l'auvent à un point élevé de 338.83.

Les couches des 5 et 6 groupes sont coupées par un plan horizontal passant par le pied du pavillon pâle près l'angle d'un point élevé de 909.95.

(T. 1. 1. 1. B. 1. C. 1.)

(Territoire de Rive de Gier)

Les couches YY sont rapportées à un plan courant élancé de 110^m

Les couches Z. Z. sont rapportées à un Plan courant horizontal élevé de 210".

(*) Il faut entendre par Groupe l'ensemble des mines qui sont censées être coupées par un même plan horizontal.

(*) 12/2011

PROJET DE PARTAGE DU TERRITOIRE HOUILLIER.

PROJET DE PARTAGE DU TERRITOIRE HOUILLIER.

- | <i>Limites définitives des Concessions</i> | <i>Limites provisoires des Concessions</i> | <i>Limites proposées pour les Concessions en Projet,</i> |
|--|---|--|
| <i>Regulieres existantes.</i> | <i>à régulariser, déjà existantes</i> | |
| g Concession de Courdemarin . | m Concession de Mondragon . | |
| v Conces ^{on} des Verchères . | l Conces ^{on} du Treuil . | |
| n Conces ^{on} de la Catonniere . | k Conces ^{on} de Villards Exprière | |
| f Conces ^{on} des Grandes Flaches . | o Conces ^{on} d'Osmond . | |
| s Conces ^{on} du Sardon . | u Conces ^{on} d'Unieux . | |
| t Concession de Tartaras . | p Conces ^{on} Poyeton Exprière . | |
| | | <i>Limites de l'Affouage
Communal de la
Ville de S^r Etienne .</i> |